



Synthèse de la consultation des paroisses et groupes paroissiaux des Églises : ERF, ECAAL, EELF, ERAL au dossier CPLR sur l'homosexualité

Présentation, remarques préalables

Pour cette synthèse nous avons tenu compte des réponses émanant de 152 groupes paroissiaux (conseils presbytéraux, églises, assemblées de consistoire, groupes d'étude biblique...). Dans l'ERF la même réponse est parfois arrivée en plusieurs exemplaires, soit qu'elle fût envoyée par des personnes différentes (pasteur et président du conseil), soit qu'elle provenait de plusieurs églises locales desservies par le même pasteur. Dans ces cas, nous n'avons pris en compte qu'une seule réponse.

Les courriers personnels n'ont pas été intégrés dans les statistiques ni ceux émanant de groupes extra paroissiaux. Ces réponses sont en général bien positionnées voir militantes (soit tout pour ou tout contre).

Nous n'avons appliqué aucune pondération en accordant le même poids à toutes les réponses quelque soit la taille du groupe et son origine géographique (zone rurale ou urbaine). Une pondération aurait probablement tiré les résultats légèrement vers un plus grand accueil pour les célébrations d'union et l'accueil au ministère des homosexuels, sans changer pour autant l'orientation générale.

Nous relevons la disproportion du nombre de réponses entre les Eglises : 125 comptes-rendus collectifs dans l'ERF, 12 dans l'ECAAL et dans l'EELF et 3 dans l'ERAL.

Dans la suite du rapport nous désignons par le terme " Eglise " les divers types de groupes qui nous ont adressé leurs réponses.

Le nombre conséquent de retours dans l'ERF montre l'intérêt que ses églises locales ont porté au sujet. Cette remarque encourageante est à nuancer par le fait que plusieurs églises qui ont répondu ont dit que la question n'avait pas suscité un grand intérêt chez les paroissiens. A noter aussi que des réunions ouvertes n'ont rassemblé que peu de personnes (une Église de 800 familles a organisé une rencontre largement annoncée qui n'a réuni que 16 personnes dont les trois pasteurs).

En général on note aussi que certaines paroisses, églises ont abordé le sujet sans envoyer de compte-rendu, d'autres sollicitent encore actuellement des interventions, ce qui montre que le sujet interpelle.

Le temps que les Églises ont consacré à l'étude du sujet est très divers. Les extrêmes étant représentés par un conseil pour qui le thème a été un des sujets mis à l'ordre du jour de sa rencontre du mois de juin et par une paroisse qui a suivi le programme suivant : Présentation du dossier au conseil presbytéral, organisation d'une étude biblique et de deux séances de travail sur le dossier, diffusion d'un questionnaire dans le journal paroissial et compte rendu des réponses, culte-débat sur le sujet avec travail de groupe, synthèse et conclusions validées par le conseil presbytéral. La plupart des réponses émanent de groupes qui ont consacré au minimum une soirée exclusivement à ce sujet, soit après étude du dossier du CPLR ou après conférence d'un intervenant extérieur sur le sujet.

Toutes les Églises qui ont parlé du climat dans lequel le débat s'est déroulé ont souligné qu'il était paisible et riche et que des positions très différentes ont pu s'exprimer dans une écoute réciproque et un respect de l'autre, et que des positions ont pu évoluer en cours de travail. Une Église écrit : D'emblée, on se rend compte que le débat est vite passionné et suscite des réactions. Puis, au fur et à mesure des échanges et de l'aboutissement de la réflexion, les positions se nuancent. Cette remarque dément l'affirmation d'Isabelle Graesslé lorsqu'elle dit que : par sa force potentielle, l'homosexualité apparaît souvent comme un comportement "explosif", générateur de débats eux-mêmes explosifs (on a déjà noté qu'il est difficile de mener une discussion sans que les protagonistes en viennent à la dispute, même en Église) ¹. Aucun rapport n'a fait mention de conflits " explosifs " dans le débat.

Le pourcentage de non-réponses ou de questionnement concernant la bénédiction de couples et l'acceptation de ministres homosexuels fait apparaître la difficulté de se positionner sur ces sujets.

Dans ce sens, le dossier du CPLR a été perçu comme utile, intéressant et ouvert, nuancé dans ses réflexions et fut reçu favorablement par les Églises qui ont du mal ou hésitent à prendre une décision pour leur discipline.

Quelques Églises ont critiqué tel ou tel aspect du dossier, et l'ont trouvé trop gros, trop compliqué, parfois mal articulé entre la réflexion et les conclusions ou trop engagé dans ces dernières. On aurait également aimé voir abordée la question de la justification par la grâce qui entraîne le changement de l'état d'esprit, de la manière d'être et de vivre (métanoïa).

Quatre Églises (ERF) ont récusé l'ensemble du dossier en disant que la Bible condamnait l'homosexualité et qu'il n'y avait rien à ajouter. Sur ces quatre Églises, trois ont reproché au dossier de ne pas aborder la question de la " guérison " des homosexuels (avis également mentionné dans des réponses individuelles) et deux ont accompagné leur réponse d'une menace de démission si l'Église devait prendre une position trop " accueillante " sur cette question.

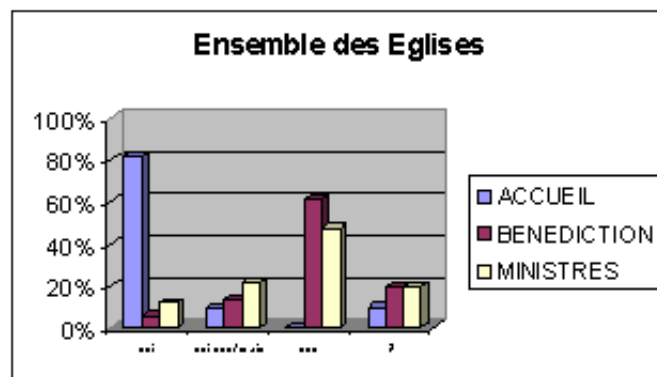
¹ Isabelle GRAESSLÉ, " Différentes images de l'être humain ", Qui a peur des homosexuel-les ?, Genève, Labor et Fides, 2001, p.67.

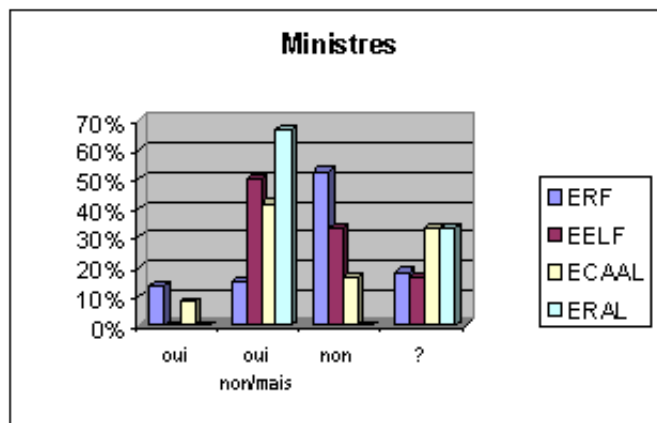
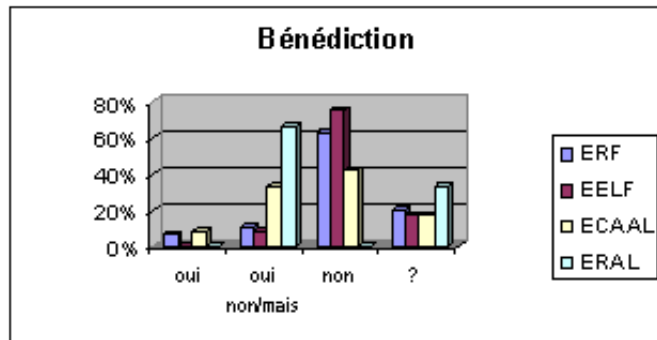
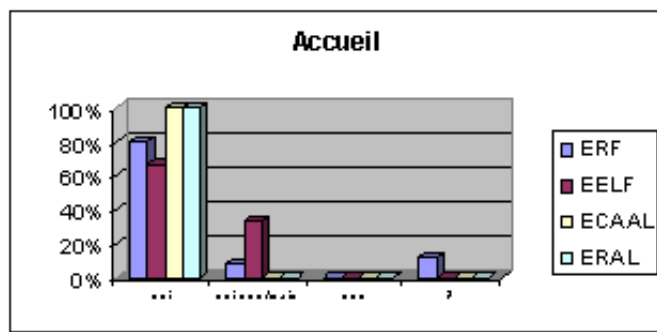
Résultats

Résultats d'ensemble des 4 Eglises
GROUPES 152

Accueil				Bénédition				Ministres			
oui	oui/mais non ?	oui	oui/mais non ?	oui	oui/mais non ?	oui	oui/mais non ?	oui	oui/mais non ?	oui	oui/mais non ?
123	14	0	15	9	20	93	30	18	32	72	30
81%	9%	0%	10%	6%	13%	61%	20%	12%	21%	47%	20%

réponses individuelles non intégrées





Remarques

Quelques Églises ont rendu compte des résultats de sondages effectués soit par l'intermédiaire du bulletin paroissial, soit par un questionnaire distribué à la sortie d'un culte. Les réponses sont proches de celles enregistrées dans ce tableau : entre les 2/3 et les 3/4 des personnes ont une réponse réservée aux questions relatives au mariage et à l'accueil au ministère des homosexuels.

Le " Oui mais " exprime une réserve ou une nuance.

- Pour l'accueil, nous avons comptabilisé dans cette colonne les Églises qui sont allés au-delà de la question de l'accueil en s'interrogeant sur l'ouverture des ministères locaux à des homosexuels. On fait souvent la différence entre accueil et le fait de confier des responsabilités. Les quelques Églises qui ont émis ces réserves ont répondu qu'elles ne souhaitent pas les voir s'engager dans la catéchèse et deux d'entre elles n'étaient pas prêtes à accueillir des conseillers presbytéraux homosexuels.

- Pour la bénédiction, nous avons enregistré dans cette colonne les Églises qui étaient prêtes à envisager un accompagnement liturgique d'un couple homosexuel mais qui ont insisté sur la nécessité de distinguer fortement une telle bénédiction d'un mariage hétérosexuel (plusieurs ont fait référence à l'exemple du canton de Berne-Jura, p.10 du rapport).

- Pour les ministres, nous avons combiné dans cette colonne, les Églises qui disent qu'elles ne sont pas contre des ministres homosexuels dans l'union mais qu'elles ne sont pas prêtes à les accueillir chez elles et celles

qui souhaitent que les ministres homosexuels soient orientés vers les ministères non paroissiaux.

La colonne " ? " regroupe ceux qui n'ont pas répondu à la question soit pour une question de principe (exemple : *le mariage des homosexuels n'étant pas autorisé par la loi, nous n'avons pas à aborder la question*), soit par difficulté de trancher (arguments pour ou contre, retour d'interrogations), soit par manque de temps. Dans ces réponses figurent quelques Églises qui estiment que le sujet est trop difficile et qu'elles s'en remettaient à la sagesse d'un éventuel synode (ERF) pour répondre aux questions.

Commentaires accompagnant les réponses

Les commentaires des différentes Églises nuancent et complètent les réponses mettant ainsi en lumière la richesse des débats et donnant une touche de modestie aux affirmations. Une réponse avoue à juste titre : *Nous ne savons pas grand chose de l'homosexualité, d'où notre embarras pour répondre aux questions.*

L'accueil dans les Églises

Les réponses s'inscrivent bien dans la compréhension luthéro-réformée de l'Église qui ne se définit pas par la qualité de ses membres mais par l'annonce de l'Évangile et le partage des sacrements. Une personne ne se réduit pas à un signe particulier (maladie, handicap, sexualité). Chacun est invité à vivre pour soit et pour les autres, l'amour de Dieu pour l'humanité et l'Église a le devoir d'accueillir même et surtout ceux qui sont rejetés. Plusieurs réponses ont relevé ici leur désaccord avec le texte de l'Alliance Évangélique qui repose sur une autre ecclésiologie que la nôtre.

L'accueil s'accompagne parfois d'une demande de discrétion. Une Église écrit : Nous n'avons pas à juger les homosexuels mais à les accueillir. Cette position doit être limitée aux individus vivant leur homosexualité dans la discrétion, par opposition à un exhibitionnisme " à la gay pride ", en refusant tout prosélytisme de mauvais aloi. D'autres Églises avancent à juste titre que cette discrétion demandée s'applique à chacun.

Une Église va plus loin dans son accueil et annonce qu'elle souhaite indiquer cet accueil dans les différents documents présentant la paroisse comme un lieu d'ouverture et d'acceptation de tout individu quelle soit son orientation spirituelle, sexuelle, religieuse... Elle ajoute qu'elle souhaite travailler avec les associations qui aident les homosexuels à mieux s'assumer comme chrétiens. Une autre insiste sur l'importance et la qualité de cet accueil compte tenu de l'hostilité qui a pu se manifester dans le passé vis-à-vis de la communauté homosexuelle. On relève aussi qu'il ne serait pas judicieux de créer des paroisses ghettos, réservées aux homosexuels.

Certaines réponses relèvent avec honnêteté que l'accueil n'est pas une chose facile, surtout vis-à-vis des couples homosexuels. Des conseillers avouent que le malaise qu'ils éprouvent à l'égard de l'homosexualité risque d'être dommageable à cet accueil qu'ils revendiquent. Cela a conduit une Église à affirmer : Il faut aussi un accueil inconditionnel de ceux que la présence des homosexuels gêne. Le pari de l'Église reste que tous vivent parce que tous aiment le Christ. Plusieurs Églises proposent une démarche d'accompagnement pour répondre aux inquiétudes des paroissiens sur ce sujet, comme il existe des accueils et accompagnements des alcooliques, drogués, sortants de prison... Dans ce cadre il serait sans doute judicieux de privilégier des personnes ressources spécialisées (pastorale conjugale par exemple) car il est utopique que chaque ministre puisse être formé pour toutes les situations.

Bénédiction d'un couple homosexuel

Des Églises se sont interrogées sur la faisabilité de telles bénédictions dans le cadre de la législation actuelle. Une réponse relève qu'une telle cérémonie accrédirait l'équivalence PACS = mariage, alors que le législateur a insisté sur leur différence.

Plusieurs insistent pour que soit maintenu la corrélation entre mariage et fondation d'une famille.

Un groupe favorable à la bénédiction affirme que le rejet de la bénédiction pour un couple homosexuel

révèle que pour les protestants la cérémonie de bénédiction de mariage a quasiment le même sens que pour les catholiques romains, en contradiction avec la doctrine de la Réforme.

Un groupe s'interroge : Est-ce que le mariage n'est pas avant tout " quitter père et mère " pour " s'attacher l'un à l'autre et devenir un seul être " avant d'être " multiplication des humains " ? Est-ce que Dieu ne regarde pas davantage la fidélité dans le couple avant l'appartenance sexuelle et la procréation ?

Un groupe souligne que l'Église a souvent béni des couples pour lesquels les projets d'amour, de fidélité, de construction commune étaient peu évidents (mariages arrangés dans les familles royales et autres) ; dans ce sens la demande de bénédiction d'un couple homosexuel semble aussi légitime d'autant plus que cette démarche suppose réflexion et courage. Par ailleurs ces couples sont minoritaires.

Une église (ERF) fait remarquer que la question est difficile car l'Église Réformée a une théologie du mariage fragile : Nos attendus théologiques (protestants) sont si minces que nous ne savons pas trop ce que nous faisons quand nous demandons la bénédiction de Dieu sur des couples hétérosexuels. Dans la suite de cette réflexion, une réponse suggère : La question aurait dû faire d'abord l'objet d'un débat plus large sur la conjugalité, dont l'homosexualité ne constitue qu'un volet parmi d'autres.

Derrière l'embarras de nombreuses réponses, se profile une interrogation sur le sens de la bénédiction. Elle peut se résumer dans cette série de questions posées par Christoph Müller : Est-ce l'Église qui a le pouvoir d'opérer ou est-ce Dieu qui agit de manière toute-puissante ? Y a-t-il des rituels qui opèrent " automatiquement " ? Ou encore : y a-t-il un droit à la bénédiction ? Faut-il remplir certaines conditions avant de pouvoir demander à l'Église de célébrer une bénédiction ?²

C'est parce que plusieurs Églises sont conscientes qu'elles ne sont pas " propriétaires " de la bénédiction qu'elles ont désiré la poursuite d'une réflexion pour imaginer une bénédiction spécifique, qui ne prête pas confusion, avec un mariage hétérosexuel, le mot " mariage " serait bien sûr à éviter (service de reconnaissance de l'union homosexuelle ?). Comme le dit un membre d'une Église qui est resté minoritaire sur cette question : refuser une telle union serait se mettre à la place de Dieu et contradictoire avec le fait d'accueillir ces personnes à la cène.

Faut-il comme dans d'autres situations particulières envisager des bénédiction hors culte ? Certains le pensent, d'autres affirment que ce serait de l'hypocrisie.

Une Église suggère d'ouvrir un dialogue œcuménique sur le sujet et de consulter les Églises qui pratiquent déjà les bénédiction de couples homosexuels.

Quelques Églises ont abordé la question, non posée dans le dossier, de l'adoption des couples homosexuels pour s'y opposer.

Christoph D. MÜLLER, " *Pour mieux comprendre la bénédiction* ", *Qui a peur des homosexuel-les ?*, op. cit. p.71.

Accueil au ministère des homosexuels

Une Église s'interroge pour savoir s'il est licite de se poser la question. D'autres répondent que l'Église est une communauté dans laquelle on est appelé à cheminer en vérité. Pour tous la question ne se pose qu'à partir du moment où le pasteur déclare son homosexualité. Une Église qui se positionne " contre " cet accueil affirme sa grande perplexité car la revendication bruyante de reconnaissance sociale des l'homosexuels rend illusoire toute demande de discrétion et le maintien de l'homosexualité d'un pasteur dans le domaine privé.

La grande réserve tient au rôle du pasteur qui demeure pour beaucoup un modèle, et de plus chargé du ministère d'unité dans la communauté. Même si une Église remarque qu'il faut faire évoluer le rôle du pasteur afin de se diriger vers une distinction vie publique - vie privée, la plupart restent sur une position plus traditionnelle. Plusieurs Églises expriment leur réserve en affirmant qu'un pasteur homosexuel n'est pas

"modélisant" alors qu'il y a pour nous envers le pasteur des attentes de modèle. Son homosexualité risquerait d'obscurcir le message visible de l'Église. Cette réserve est surtout soulignée à l'égard de la position de "modèle" par rapport aux jeunes. Plusieurs Eglises affirment la réticence de parents à confier leurs enfants à une personne dont l'homosexualité est connue. Quelques Eglises ont soulevé le risque de confusion entre "homosexualité" et "pédophilie" mais la plupart ont pris soin de se garder de ce glissement.

Les réponses positives à cette question vont dans le sens de l'accueil inconditionnel de l'individu. Ces Eglises estiment également que le pasteur doit être évalué sur ses compétences à accompagner les fidèles et dans son engagement, le critère de l'homosexualité ne pouvant être un critère de refus d'embauche et encore moins de licenciement. Par souci d'honnêteté le ministre qui postule pour un poste devrait annoncer sa situation s'il souhaite vivre au presbytère de manière à permettre un débat préalable au sein du conseil. Il devra cependant être conscient que son homosexualité affichée pourra influencer négativement si une paroisse doit choisir son pasteur. Dans ces réponses s'ajoutent les remarques suivantes : on demande au pasteurs plus qu'au laïcs (concept catholique romain) et cette théologie pose problème. Par ailleurs il faudrait de l'honnêteté de la part de l'Église et de ses membres pour que chacun fasse un examen personnel de sa vie privée et familiale et qu'il n'exige pas des autres (les homosexuels en l'occurrence), une attitude "morale" exemplaire qui n'est pas toujours respectée par ailleurs. Question souvent posée : faut-il vraiment légiférer sur cette question ?

.. Si de nombreuses Eglises ont envisagé l'éventualité d'un accueil (attitude ouverte et généreuse), beaucoup ont eu l'honnêteté de dire qu'elles n'étaient pas prêtes à accueillir un ministre homosexuel et qu'il serait plus prudent de leur proposer des ministères non paroissiaux. " Nous ne sommes pas prêts à l'accueil d'un couple homosexuel dans le presbytère paroissial ". Le souci reste de ne pas choquer les paroissiens car à l'heure actuelle, surtout dans nos paroisses traditionnelles le sujet pose encore problème.

.. Nous relevons que cette question est celle où il y a le plus de différence entre les réponses ERF et celles des autres Eglises, notamment l'ERAL et l'ECAAL. On peut se demander si la différence de statut juridique des pasteurs entre Alsace Moselle et le reste de la France ne peut expliquer cette différence. Hypothèse : en Alsace Moselle, les pasteurs ayant un statut de fonctionnaire sont plus attendus sur leurs compétences professionnelles alors que, dans les autres régions, ils sont investis d'un rôle symbolique plus important.

Opportunité d'un débat synodal (ERF)

Quelques Églises (ERF) ont traité de l'opportunité d'un synode national : 17 non et 10 oui. On peut se demander si ces résultats sont significatifs dans la mesure où la question n'était posée que de façon implicite. Une Église a relevé que le débat synodal n'est, pour l'instant, pas opportun car l'opinion est en pleine évolution et que les résultats auxquels on arriverait risqueraient de paraître totalement décalés dans une dizaine d'années. Cette dernière remarque est aussi apparue plusieurs fois dans l'ECAAL.

Remarques conclusives, personnelles et subjectives

La sérénité des débats relevée dans de nombreuses réponses confirme une conviction personnelle : c'est souvent l'absence de débat plus que le débat qui divise.

Plus on avance dans la réflexion, plus on s'aperçoit qu'il est difficile de faire rentrer les personnes dans des catégories, et qu'avant d'être un homosexuel, le sujet est un homme ou une femme avec ses désirs et ses fidélités, ses zones d'ombre et de lumière, sa foi et ses combats. L'idéal de la maturité est de pouvoir interroger les homosexuels, au nom de l'Écriture, sans tomber dans les registres de l'accusation ou la justification.

Questions à approfondir pour poursuivre la réflexion :

Élucider notre herméneutique et sa relation à l'éthique.

Quelle est la portée symbolique des actes de l'Église ? Quelle est leur fonction éducative et sociale ?

Le rôle du pasteur comme ministre de l'union dans notre théologie des ministères.

La conjugalité et la sexualité d'une façon plus large.

Le sens que nous donnons à la bénédiction (lors d'un baptême, d'un mariage).

Groupe de synthèse :

Antoine Nousis (ERF)

Mayanga Pangu (EELF)

Anne Muller-Heitzmann (ERAL)

Denise SUHR (ECAAL)

Octobre 2003.

